

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SAUVES D'Auvergne**  
**du 13 avril 2018 à 20 heures 30**

sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire

**Présents** : David SAUVAT, Lydia CLAMADIEU-PAPON, Patrick BOURGUIGNON, Pascale CHASSAGNE-MESURE, Karine BRUGIERE, Franck BURONFOSSE, Fabien GANDEBOEUF, Marinette LOURADOUR, Fabienne PELISSIER, Jean-Pierre PELLISSIER, Philippe PLANCHAT, Anne-Charlotte VIRASSAMY.

**Excusées** : M Grégory COSTE, Dominique GEIDT (pouvoir donné à Lydia CLAMADIEU-PAPON).

**Secrétaire** : Lydia CLAMADIEU-PAPON.

**Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal du 22 février 2018
- Vote des taux d'imposition 2018
- Budget principal 2018 et budgets annexes
- Personnel communal : emploi saisonnier
- ADIT : intégration des prestations SATESE et résiliation convention initiale
- Amendes de police : demande de subvention pour la mise en place de ralentisseurs
- Propriété PERRY : présentation devis de démolition
- SMGF : délivrance de bois de chauffage aux ayants-droit de Liournat
- Dôme Sancy Artense : modification des statuts
- Commission de la Rosière
- Information et questions diverses.

**Modification de l'ordre du jour**

M. le Maire soumet à l'assemblée délibérante la proposition de rajout d'un nouveau point à l'ordre du jour, à savoir :

- Ateliers Municipaux : approbation de l'avenant n° 1 du lot 2 (gros œuvre)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce rajout à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 22 février 2018 est adopté à l'unanimité.

**Vote des taux d'imposition 2018 (DCM 13042018 01)**

M. le Maire présente les taux d'imposition 2017 :

- Taxe d'habitation 11.51 %
- Taxe foncier bâti 14.49 %
- Taxe foncier non bâti 49.00 %

et propose de ne pas les augmenter.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette proposition et vote les taux 2018 à l'identique de 2017.

## **Budgets 2018**

Les budgets 2018, présentés par M. le Maire et résumés ci-dessous, ont été adoptés :

- à l'unanimité : Lotissement La Bâtisse, ZA le Corneloux
- à la majorité : - budget de la Commune (vote contre : Fabien GANDEBOEUF, Karine BRUGIERE – Abstention : Anne-Charlotte VIRASSAMY)
- budgets Eau et Assainissement (abstentions : Karine BRUGIERE, Fabien GANDEBOEUF, Anne-Charlotte VIRASSAMY)

### **FONCTIONNEMENT**

| BUDGETS           | DEPENSES           |                    |                 |            | RECETTES           |                    |                  |            |
|-------------------|--------------------|--------------------|-----------------|------------|--------------------|--------------------|------------------|------------|
|                   | Opérations réelles | Opérations d'ordre | Déficit reporté | TOTAL      | Opérations réelles | Opérations d'ordre | Résultat reporté | TOTAL      |
| COMMUNE           | 1 076 855          | 430 945            |                 | 1 507 800  | 1 153 331.89       | 35 000             | 319 468.11       | 1 507 000  |
| EAU               | 125 400            | 139 405            |                 | 264 805    | 102 145.08         | 54 690             | 107 969.92       | 264 805    |
| ASSAINISSEMENT    | 18 515             | 45 235             |                 | 63 750     | 47 194             | 16 556             |                  | 63 750     |
| Lotis. La Bâtisse | 11 426.08          | 37 931.25          |                 | 49 357.33  |                    | 44 531.25          | 4 826.08         | 49 357.33  |
| ZA Le Corneloux   | 2 235              | 2 235              | 136 103.17      | 140 573.17 | 138 338.17         | 2 235              |                  | 140 573.17 |

### **INVESTISSEMENT**

| BUDGETS           | DEPENSES           |                    |                 |           | RECETTES           |                    |                  |           |
|-------------------|--------------------|--------------------|-----------------|-----------|--------------------|--------------------|------------------|-----------|
|                   | Opérations réelles | Opérations d'ordre | Déficit reporté | TOTAL     | Opérations réelles | Opérations d'ordre | Résultat reporté | TOTAL     |
| COMMUNE           | 1 053 350          | 35 000             |                 | 1 088 350 | 634 703.96         | 430 945            | 22 701.04        | 1 088 350 |
| EAU               | 106 638            | 54 690             |                 | 161 328   | 10 876.70          | 139 405            | 11 046.30        | 161 328   |
| ASSAINISSEMENT    | 83 834.66          | 16 556             | 70 515.34       | 170 906   | 125 671            | 45 235             |                  | 170 906   |
| Lotis. La Bâtisse |                    | 44 531.25          | 37 931.25       | 82 462.50 | 44 531.25          | 37 931.25          |                  | 82 462.50 |
| ZA Le Corneloux   | 127 500            |                    |                 | 127 500   |                    |                    | 127 500          | 127 500   |

Budget La Bâtisse : M. le Maire rappelle qu'il reste 4 lots à vendre. Mme Lydia PAPON demande que le terrain soit entretenu, que le panneau publicitaire soit remis en place sur le lotissement et celui du carrefour de Murat le Quaire déposé.

### **Personnel communal : création emploi saisonnier (DCM 13042018 02)**

Conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Afin de renforcer l'équipe technique durant la saison estivale et pendant les congés annuels et de maladie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique, pour besoin saisonnier, aux conditions suivantes :

- durée du contrat : 5 mois 1/2 du 16 avril au 30 septembre 2018
- temps de travail : 35 h par semaine
- rémunération : indexée sur le grade des adjoints techniques territoriaux, échelon 1

et autorise M. le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

**ADIT : résiliation convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (DCM 13042018 03)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5511-1,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu la délibération prise par la commune de Saint-Sauves d'Auvergne le 20/09/2017 pour adhérer à l'ADIT, et notamment à l'offre SATESE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu la convention « de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue le 17/01/2018 entre la commune de Saint-Sauves d'Auvergne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,

Considérant que la commune a conclu le 12/04/2016 avec le Conseil Départemental du Puy- de-Dôme, une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) pour une durée de 3 ans et qui arrive à terme le 12/04/2019,

Considérant que les prestations du SATESE sont intégrées à compter du 01/01/2018 dans l'offre de service de l'ADIT à laquelle la commune a adhéré par délibération en date du 20/09/2017,

Considérant que l'intégration du SATESE dans l'offre de service de l'ADIT ne modifie en rien les prestations réalisées pour le compte de la commune,

Considérant dès lors la nécessité de procéder à la résiliation de la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) conclue avec le Conseil départemental au motif d'intérêt général tenant à la réorganisation du service public,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

- de résilier unilatéralement la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue entre la commune et le Département du Puy-de-Dôme.
- d'autoriser le maire à signer les éventuelles conventions ou documents relatifs au service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement proposés par l'ADIT.

**Amendes de police : demande subvention ralentisseurs et radars pédagogiques (DCM 13042018 04)**

M. le Maire rappelle le projet d'installation de ralentisseurs rue de l'île aux Mouches. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 50 % du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Mme Anne-Charlotte propose que soit rajoutée à la demande de subvention la pose de radars pédagogiques à Choriol. M. le Maire suggère d'en installer un aussi dans le bourg rue des Dômes.

Les services de la Direction Routière Départementale seront sollicités pour apporter une aide technique quant au le choix et l'implantation du matériel.

Le dossier complet sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine réunion.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal entérine cette proposition.

**SMGF : délivrance bois de chauffage Liournat (DCM 13042018 05)**

Sur proposition de l'ONF et du SMGF de Saint-Sauves d'Auvergne, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la délivrance de bois de chauffage, parcelle 19, aux ayants-droit de Liournat aux conditions suivantes :

- Montant de la participation aux frais d'exploitation : 7 € le m3
- Les lots seront au nombre de 15 et seront compris entre 10 et 15 m3
- Ces lots seront attribués par tirage au sort
- Le bois sera délivré bord de route et devra être enlevé dans les 6 mois.

#### **Intercommunalité : approbation modifications statutaires (DCM 13042018 06)**

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense possède des compétences supplémentaires, inscrites dans ses statuts approuvés par arrêté préfectoral en vigueur du 05 mars 2018. Parmi les compétences supplémentaires, figurent des compétences liées au développement touristique de son territoire.

Le conseil communautaire lors de sa séance du 23 mars 2018 a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, en ajoutant une compétence supplémentaire dans le domaine touristique.

Elle concerne le projet prévu sur la commune de Larodde qui consiste à aménager le site des Plattas en bordure des rives de la Dordogne, pour permettre la mise à l'eau des bateaux, quelle que soit la période de l'année : voies de circulation et de retournement pour les véhicules tractant un bateau, espace de stationnement, lieux d'accueil et sanitaires et rampe de mise à l'eau.

Considérant que ce projet sera un équipement phare pour le développement du tourisme pêche sur le territoire intercommunal et complètera l'offre en la matière qui pour l'heure consiste essentiellement en une offre de pêche en rivière, en étangs, lacs et plans d'eau, mais pas en barrage ;

Considérant que le tourisme pêche est une des filières retenues comme prioritaires au titre du pôle nature Grand Sancy ;

Considérant que ce sera le seul endroit où les bateaux pourront être mis à l'eau quel que soit le niveau de la retenue du barrage ;

Considérant que nombre de locations touristiques bénéficieront de cet aménagement ainsi que les moniteurs guides de pêche ;

Considérant la portée intercommunale de ce projet,

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'ajout d'une compétence supplémentaire comme suit, au sein de l'article 1.5.1., paragraphe "Développement touristique du territoire intercommunal" et au sein du sous-paragraphe "L'aménagement, la création et la gestion des outils et équipements touristiques suivants" :

**"Aménagement de la mise à l'eau des bateaux au lieu-dit les Plattas, sur la commune de Larodde comprenant rampe de mise à l'eau, espace de stationnement, espaces d'accueil et voie de circulation et de retournement entre parking et rampe."**

Les communes doivent désormais se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, telle que proposée ci-dessus.**

#### **Commission de la Rosière 2018 (DCM 13042018 07)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Grégory COSTE et Dominique GEIDT membres de la commission de la Rosière 2018.

#### **Ateliers municipaux : approbation avenant n° 1 - lot 2 : Gros œuvre (DCM 13042018 08)**

- Vu le Code des marchés publics,
- Vu le marché conclu avec l'entreprise JOUVE en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2017,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (abstentions : Karine BRUGIERE, Fabienne PELISSIER, Anne-Charlotte VIRASSAMY), le Conseil Municipal décide de conclure l'avenant ci-après détaillé :

- Modification de la masse des travaux :

Attributaire du marché : entreprise JOUVE - 454 ZAC de la Tuilerie - 19110 BORT-LES-ORGUES

Marché initial : montant : 92 211.04 € HT

Avenant n° 1 - montant : 6 990 € HT (plus value engendrée par des travaux supplémentaires dus à une portance insuffisante du sol).

Nouveau montant du marché : 99 201.04 € HT

et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

**Questions et informations diverses** :

Propriété PERRY : Sollicité par Me ALLARD pour une éventuelle acquisition de la propriété de M. Albert PERRY, le Conseil Municipal avait souhaité, avant toute décision, connaître le coût de démolition. M. le Maire a fait établir un devis par l'entreprise JOUVE qui s'élève à la somme de 15 250 € HT. Les conseillers décident de surseoir à leur décision.

Affaires scolaires : M. le Maire informe l'assemblée que le conseil d'école, à la majorité des membres votants, s'est prononcé pour le maintien de 4,5 jours de classe à la prochaine rentrée. Il rappelle que la commune ne mettra pas en place de TAP, mais seulement une garderie gratuite à partir de 15 h 30, fin des cours. Mme Pascale MESURE propose de demander une modification des horaires du ramassage scolaire en conséquence.

Réclamation de M. CATIGNOL : Le Conseil Municipal prend acte de la réclamation de M. CATIGNOL pour sa consommation d'eau anormalement élevée. Les services techniques feront le nécessaire pour réparer la fuite d'eau et une nouvelle consommation sera calculée en faisant la moyenne des trois derniers relevés consommations.

Remerciements : des familles COHADE, CHASSAGNE et BLANCHET pour l'envoi de condoléances.

Festivités : - vernissage de l'exposition de Catherine MANCHEZ à la médiathèque samedi 28 avril à 18 h

- bilan du concours départemental de la race salers : bénéfice de 3 225.84 € à partager entre les 8 associations organisatrices.

La séance est levée à 22 h 15.